



Commission des concours

Renseignements relatifs à ce document :

E-mail : comconcours@r-e-f.org

Site web : <http://concours.r-e-f.org>

CHAMPIONNAT DE FRANCE - « COUPE DU REF »

Première et deuxième parties HF - télégraphie et téléphonie

RÈGLEMENT

Dernière MAJ : 3 janvier 2024

Le Championnat de France est une compétition à vocation internationale. Il se déroule en trois parties : HF télégraphie, HF téléphonie et THF (cette dernière partie fait l'objet d'un règlement distinct).

Les définitions, obligations ou restrictions du document « Règles communes à tous les concours HF » sont applicables, sauf disposition contraire du présent règlement.

1. Dates et horaires

(A) BANDES HF

Dernier week-end entier du mois de janvier (télégraphie) ou février (téléphonie), du samedi à 0600 UTC au dimanche à 1800 UTC.

(B) BANDES THF (POUR RAPPEL)

Premier week-end entier de juin, du samedi à 1400 UTC au dimanche à 1400 UTC.

2. Définitions

(A) STATIONS FRANÇAISES

Stations dont la ou les antennes sont situées dans l'une des zones ci-dessous :

- Départements français de la métropole.
- Départements ou territoires français d'Outre-mer.

(B) STATIONS ÉTRANGÈRES

- Toute station ne répondant pas à la définition ci-dessus.

(C) CLASSES DE PUISSANCE

- Classe A (QRP) : la puissance est inférieure ou égale à 5 W
- Classe B (LP) : la puissance est supérieure à 5 W et inférieure ou égale à 100 W
- Classe C (HP) : la puissance est supérieure à 100 W

RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Association sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 01.07.2013, Reconnue d'utilité publique, Décret du 29.11.1952
Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

Organe officiel : magazine Radio - REF

REF - CS 77429 - 37074 Tours Cedex 2 - Tél. 02 47 41 88 73 - Siège Social : 32 rue de Suède 37100 Tours
SIRET 78452272400045 - CODE APE 9499Z

Sans précision, la classe retenue sera la classe C.

(D) RÈGLE DU REPOS

Cette règle prescrit pour les stations mono-opérateurs un repos d'au moins huit heures prises par période d'au moins une heure. Toute infraction sera pénalisée d'une déduction de 25 % des points du total.

(E) RÈGLE DES « DIX MINUTES »

Cette règle prescrit pour les stations multi-opérateurs un temps d'au minimum dix minutes entre deux changements de bande consécutifs. Toute infraction sera pénalisée d'une déduction de 25 % des points du total.

3. Classes et catégories de participation

(A) STATIONS FRANÇAISES

- Mono-opérateurs : soumis à la règle du repos
 - Mono-opérateur, toutes bandes, classe A (SO AB QRP)
 - Mono-opérateur, toutes bandes, classe B (SO AB LP)
 - Mono-opérateur, toutes bandes, classe C (SO AB HP)
 - Mono-opérateur « jeunes », toutes bandes, classe A,B ou C avoir 25 ans ou moins à la date du concours. Indiquer la date de naissance dans le champs soapbox du log.

N.B. : Le mono-opérateur concourant en mono-bande sera repéré en marge des classements

- Multi-opérateurs – un émetteur : soumis à la règle des dix minutes
 - Multi-opérateur, toutes bandes, classe A (MS AB QRP)
 - Multi-opérateur, toutes bandes, classe B (MS AB LP)
 - Multi-opérateur, toutes bandes, classe C (MS AB HP)
- Multi-opérateurs – multi-émetteurs
 - Toutes bandes, classe C (MM HP)
- Ecouteurs (SWL) : non soumis à la règle du repos.

(B) STATIONS ÉTRANGÈRES

- Mono/multi confondus, toutes bandes, pas de règle de repos, ni de règle des dix minutes
 - Classe A (SO AB QRP ; MO AB QRP)
 - Classe B (SO AB LP ; MO AB LP)
 - Classe C (SO AB HP ; MO AB HP)
- Ecouteurs (SWL) : non soumis à la règle du repos

RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Association sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 01.07.2013, Reconnue d'utilité publique, Décret du 29.11.1952
Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U)

Organe officiel : magazine Radio - REF

REF - CS 77429 - 37074 Tours Cedex 2 - Tél. 02 47 41 88 73 - Siège Social : 32 rue de Suède 37100 Tours
SIRET 78452272400045 - CODE APE 9499Z

(c) BANDES UTILISÉES

Segments concours IARU des bandes 80, 40, 20, 15 et 10 mètres

4. Liaisons valables

(A) STATIONS FRANÇAISES

Toutes les liaisons sont valables.

(B) STATIONS ÉTRANGÈRES

Seules les liaisons avec des stations françaises sont valables.

5. Groupes de contrôle

(A) STATIONS FRANÇAISE MÉTROPOLITAINES

- RS(T) + numéro du département où est située l'antenne de la station (exemple 599 69)
- F6REF, station officielle du REF, RS(T) + 00, quelle que soit sa localisation en France métropolitaine

(B) STATIONS DOM/TOM

- RS(T) + préfixe de la contrée où est située l'antenne de la station (exemple 599 FM)

(C) STATIONS ÉTRANGÈRES

- RS(T) + n° de série en commençant à 001. Si une station étrangère persiste à donner un groupe d'un autre format, la station française pourra loguer 000.

(D) STATIONS EN MARITIME MOBILE (/MM)

- RS(T) + n° de série en commençant à 001 quel que soit l'indicatif ou le lieu d'émission

6. Points

(A) STATION FRANÇAISE CONTACTANT UNE

- station française du même continent : 6 points
- station française d'un autre continent : 15 points
- station étrangère du même continent : 1 point
- station étrangère d'un autre continent : 2 points
- station maritime mobile : 3 points

(B) STATION ÉTRANGÈRE CONTACTANT UNE

- station française du même continent : 1 point
- station française d'un autre continent : 3 points
- station maritime mobile : 3 points

7. Multiplicateurs (à décompter par bande)

(A) STATIONS FRANÇAISES

- départements

- 00 (F6REF)
- préfixes DOM/TOM
- entités DXCC (sauf F, TK et DOM/TOM)

(B) STATIONS ÉTRANGÈRES

- départements
- 00 (F6REF)
- préfixes DOM/TOM

8. Résultat final

Produit du total des points QSO par le total des multiplicateurs

9. Comptes rendus

Comptes rendus au format Cabrillo à déposer sur la page de la commission des concours au plus tard huit jours après la partie du concours disputée.

Comptes rendus hors délai : checklogs ou nuls

10. Classements individuels

(A) STATIONS FRANÇAISES HORS DOM/TOM

Classement général

- Mono-opérateurs, classes A, B, C - classement mono-bande en marge
- Mono-opérateurs « jeunes » A, B, C
- Multi-opérateurs, classes A, B, C
- Classement radio-clubs A, B, C
- Multi-multi
- Station F6REF - hors classement mais résultats publiés

(B) STATIONS FRANÇAISES DOM/TOM

Classement général avec spécification des classes de puissance

- Mono-opérateurs
- Multi-opérateurs

(C) STATIONS ÉTRANGÈRES

Classement par continent et par classe de puissance

11. CLASSEMENT DES DÉPARTEMENTS

Le classement collectif se fait par département selon la formule suivante : $P = (A \times B) / C$

où :

- P = score final du département
- A = somme des points des participants du département (y compris les points des SWL)
- B = nombre de participants du département ayant totalisé au moins 50 QSO valables
- C = nombre de stations émettrices autorisées dans le département (selon le recensement de l'autorité compétente)

12. CLASSEMENT OM COMPLET

(A) CONCURRENTS INDIVIDUELS (CLASSE A, B ET C)

Pour figurer à ce classement, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir participé à chacune des trois parties (HF/télégraphie, HF/téléphonie et THF)
- avoir utilisé le même indicatif pour chacune des trois parties
- avoir été, dans le cas des mono-opérateurs, la même personne physique
- avoir concouru dans la même catégorie de participation (mono-opérateur, multi-opérateur)
- le département peut différer d'une partie à l'autre
- La classe de puissance retenue, si elle diffère d'une partie à l'autre, sera la plus élevée utilisée

La place finale est la somme des rangs obtenus dans chacune des trois parties.

(B) DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE

La place finale est la somme des rangs obtenus dans chacune des trois parties. En cas d'égalité, gagne le département qui totalise le plus de QSO valables. La « Coupe du REF » est attribué au premier département.

13. Récompenses

(A) STATIONS FRANÇAISES HORS DOM/TOM

Plaques (pour chacune des parties HF)

- Première station mono-opérateur (classe A, classe B, classe C)
- Première station multi-opérateur, radio-clubs exclus (classe A, classe B, classe C)
- Première station radio-clubs (classe A, classe B, classe C)
- Première station multi-multi
- Première station écouteur

RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Association sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 01.07.2013, Reconnue d'utilité publique, Décret du 29.11.1952
Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

Organe officiel : magazine Radio - REF

REF - CS 77429 - 37074 Tours Cedex 2 - Tél. 02 47 41 88 73 - Siège Social : 32 rue de Suède 37100 Tours
SIRET 78452272400045 - CODE APE 9499Z

- Premier département

Plaques OM complet

- Première station mono-opérateur (classe A, classe B, classe C)
- Première station multi-opérateur (classe A, classe B, classe C)
- Première station écouleur

Coupe OM complet (dite *Coupe du REF*)

- Premier département

Certificats de participation à télécharger (pour chacune des parties HF, toutes classes de puissance confondues)

- Toutes les stations avec au moins 50 QSO valables

(B) STATIONS DOM/TOM

DIPLÔMES (POUR CHACUNE DES PARTIES HF)

- Première station mono-opérateur (classe A, classe B, classe C)
- Première station multi-opérateur (classe A, classe B, classe C)

Plaques

- Première station (toutes classes, catégories et continents confondus)

(C) STATIONS ÉTRANGÈRES

Diplômes

- Cinq premières stations de chaque continent

Certificats de participation à télécharger

- Toutes les stations avec au moins 50 QSO valables